

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :



ALSH BRILLON

Dossier d'inscription

Toussaint 2017

« Les Super-Héros »



L'univers des Super Héros

Description de l'accueil :

L'accueil de loisirs de Brillion aura lieu du **lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2017.**

Les enfants de 4 à 14 ans y seront accueillis de **9h à 12h et de 14h à 17h.**

Les temps d'accueil sont de 9h00 à 9h15 et de 14h00 à 14h15.

Merci de respecter ces horaires.

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Attention, 3 Tarifs différents

Enfant(s) ou parent(s) ou représentant légal
Domicilié(s) à Brillon - Bousignies ou Sars & Rosières

Tarifs pour 1 semaine, en €	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et suivant
QF inférieur à 700	15,00	13,50	10,50
QF de 701 à 1 000	18,00	16,50	13,50
QF supérieur à 1 000	24,00	22,50	19,50

Tarif cantine/jour comprenant le repas et les 2 heures de garderie : 4,30 €

Enfant(s) **scolarisé(s)** ou ayant des ascendants * domiciliés
à Brillon - Bousignies ou Sars & Rosières

Tarifs pour 1 semaine, en €	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et suivant
QF inférieur à 700	21,00	19,50	16,50
QF de 701 à 1 000	24,00	22,50	19,50
QF supérieur à 1 000	30,00	28,50	25,50

Tarif cantine/jour comprenant le repas et les 2 heures de garderie : 4,50 €

* si vous bénéficiez de ce tarif, merci de renseigner le tableau suivant pour la facturation :

Nom et prénom	Lien avec l'ascendant	Adresse

Enfant(s) non domicilié(s), non scolarisé(s)

à Brillon - Bousignies ou Sars & Rosières (sous réserve de places disponibles)

Tarifs pour 1 semaine, en €	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et suivant
QF inférieur à 700	48,00	46,50	43,50
QF de 701 à 1 000	51,00	49,50	46,50
QF supérieur à 1 000	57,00	54,00	51,00

Tarif cantine/jour comprenant le repas et les 2 heures de garderie : 4,90 €

Quelque soit votre tarif, merci de renseigner le tableau ci-dessous pour la facturation

Nom de la personne à facturer	Adresse

Attention : l'inscription vaut pour la semaine et ne peut être proratisée.

Toute inscription enregistrée sera facturée, forfait centre et cantine. Merci de votre compréhension.

Pour les enfants domiciliés à Bousignies et Sars&Rosières, les inscriptions se font dans les communes d'origine.
Les extérieurs s'inscrivent à Brillon quelque soit l'établissement scolaire fréquenté.

Si aucun justificatif CAF ou MSA pour QF n'est joint, le tarif le plus élevé est appliqué.

Attention : en cas de non paiement d'un ou des centres précédents,
nous nous réservons le droit de ne pas accepter la demande d'inscription.

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :



**Toussaint
2017**

Inscriptions à déposer en Mairie

Pour SARS-ET-ROSIERES, **jusqu'au VENDREDI 15 septembre 2017** durant les heures de permanence.

Enfant

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
<u>Date de naissance</u>	<u>Sexe</u> <input type="checkbox"/> F ou <input type="checkbox"/> M
<u>Classe fréquentée en 2017/2018 - Ecole (nom et commune)</u>	

Responsable légal de l'enfant (ou représentant légal)

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
<u>Adresse</u>	<u>CP / Commune</u>

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Inscriptions semaine et cantine(s) :

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la cantine après le 16 septembre 2017, alors que les inscriptions sont closes, un accord vous sera donné ou non la veille du repas par la Direction en fonction des capacités d'accueil liées à l'encadrement.

Si vous souhaitez annuler une ou plusieurs cantines, vous devez impérativement envoyer un mail avant le vendredi 6 octobre 2017.

à la Mairie de Brillon  mairiebrillon@orange.fr. Passé ce délai, le repas sera facturé.

Merci de cocher la ou les semaine(s) souhaitée(s)	Cantines				
	<input type="checkbox"/> du 23 au 27 octobre	Lundi 23 oct <input type="checkbox"/>	Mardi 24 oct <input type="checkbox"/>	Mer 25 oct <input type="checkbox"/>	Jeudi 26 oct <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> du 30 oct au 3 novembre	Lundi 30 oct <input type="checkbox"/>	Mardi 31 oct <input type="checkbox"/>	Mer 1 nov Férié	Jeudi 2 nov <input type="checkbox"/>	Vend 3 nov <input type="checkbox"/>

Nombre de repas :.....

Quand une sortie est prévue, inscription obligatoire pour le repas (généralement le mercredi, mais modification de date possible en fonction des plannings).

Fait à.....Le.....

Signature :

